

Cette nomenclature respecte les dispositions du plan comptable général ainsi que la réglementation comptable spécifique relative aux associations et fondations. Des spécificités complémentaires, liées au secteur de l'enseignement privé sous contrat, respectueuses de la réglementation comptable générale et associative, permettent de présenter une nomenclature adaptée, tant aux établissements d'enseignement général et technique qu'aux établissements agricoles et aux CFA (*Centres de formation par l'apprentissage*).

Cette nomenclature, ainsi que les particularités du plan comptable de l'Enseignement catholique, ont fait l'objet d'une démarche de reconnaissance auprès du CNC (*Conseil National de Comptabilité*).

En ce qui concerne les comptes de charges et de produits, la commission comptable de la FNOGEC a souhaité ajouter une information sur leur affectation soit en gestion scolaire, soit en gestion patrimoniale et non scolaire. De plus, à l'intérieur de la gestion scolaire, les origines légales de financement sont précisées (*base principale : articles R.442-44, 45, 46 et 48 du code de l'Éducation*).



10. FONDS ASSOCIATIFS ET RÉSERVES**102. FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE**

1021. VALEUR DU PATRIMOINE INTÉGRÉ

1022. FONDS STATUTAIRES

1024. APPORTS SANS DROIT DE REPRISE

1025. LIBÉRALITÉS AYANT LE CARACTÈRE D'APPORT

10251. Dons et legs

1026. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AFFECTÉES
À DES BIENS RENOUVELABLES

10261. État

10262. Régions

10263. Départements

10264. Communes

10266. Autres subventions publiques

10268. Divers

103. FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE

1034. APPORT AVEC DROIT DE REPRISE

10341. Valeurs des biens affectés repris à la fin du contrat d'apport

10342. Valeurs des biens affectés repris à la dissolution de l'association

10343. Valeurs des biens non affectés repris à la fin du contrat d'apport

10344. Valeurs des biens non affectés repris à la dissolution
de l'association1035. LIBÉRALITÉS AYANT LE CARACTÈRE D'APPORT ASSORTIES
D'UNE OBLIGATION OU D'UNE CONDITION

10351. Dons et legs

10358. Concours bénévoles reçus

1036. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTÉES À DES BIENS
RENOUVELABLES À CARACTÈRE DE DOTATION AVEC DROIT
DE REPRISE (à ventiler selon la collectivité)

10361. État

10362. Régions

10363. Départements

10364. Communes

10366. Autres subventions publiques

10368. Divers

105. ÉCART DE RÉÉVALUATION1051. ÉCARTS DE RÉÉVALUATION (immobilisations non grevées
d'un droit de reprise)1052. ÉCARTS DE RÉÉVALUATION (immobilisations grevées d'un droit de
reprise)10521. Écarts de réévaluation (immobilisations grevées d'un droit
de reprise avant dissolution de l'association)10522. Écarts de réévaluation (immobilisations grevées d'un droit
de reprise à la dissolution de l'association)**106. RÉSERVES**

1062. RÉSERVES DISPONIBLES

1063. RÉSERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES

1064. RÉSERVES RÉGLEMENTÉES

1068. AUTRES RÉSERVES AFFECTÉES

10681. Réserves générales de gestion

10682. Réserves pour investissements

10685. Réserves de trésorerie

11. ÉLÉMENTS EN INSTANCE D'AFFECTATION**110. REPORT À NOUVEAU (solde créditeur)***À détailler en fonction des statuts.**Au moment de l'attribution ou du transfert
d'une autre association.**Par trésorerie au moment de l'attribution
ou à l'expiration du temps prévu par la condition
d'attribution par débit du 1035.**Au moment du transfert du 1036, pour la part de la
subvention ne comportant plus de droit de reprise
ou au moment de l'attribution si cette subvention ne
comporte pas de notion de droit de reprise éventuelle.
À noter que la majorité des subventions
d'investissement est à considérer comme un apport
pour l'acquisition ou la création de biens dont
la charge de renouvellement incombe à l'association.
(Subventions européennes...).**Autres entités que les entités publiques.**Par 1026, pour solde.**Intention spécifique du donateur.**Par 1026, pour libération du droit de reprise
(voir commentaire au niveau du compte 1026.).**(Subventions européennes...).**Par 21, ou 22.**En attente d'incorporation en fonds propres
(compte 102, sur décision du conseil d'administration).**Par 12, uniquement.**Rééquilibrage des gestions.**Par 12, et 106.**En annexe, distinguer le report à nouveau par gestion :
gestion scolaire, gestion patrimoniale et non scolaire.**Excédents de gestion antérieurs.*

115. RÉSULTAT SOUS CONTRÔLE DE TIERS FINANCEURS

119. REPORT À NOUVEAU (solde débiteur)

*Déficits de gestion antérieurs.***12. COMPTE DE RÉSULTAT***En annexe, distinguer le résultat par gestion : gestion scolaire, gestion patrimoniale et non scolaire.*

120. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (excédent)

Par 106.

129. RÉSULTAT DE L'EXERCICE (déficit)

*Par 106. et 11.***13. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AMORTISSABLES***Spécificité liée au secteur de l'enseignement (formation initiale et continue) à préciser dans l'annexe.***131. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS****1316. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AFFECTÉES À DES BIENS NON RENOUVELABLES***Par 4411.*

13161. État

13162. Régions

13163. Départements

13164. Communes

13166. Autres subventions

13168. Divers

1317. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS REÇUES AVEC OBLIGATION D'AMORTISSEMENT PAR LE FINANCEUR

13171. État

13172. Régions

13173. Département

13174. Communes

13176. Autres subventions publiques

13178. Divers

13181. Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires

139. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT**1396. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS AFFECTÉES À DES BIENS NON RENOUVELABLES INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT**

13961. État

13962. Régions

13963. Départements

13964. Communes

13966. Autres subventions publiques

13968. Divers

*Par 757. ou 777.***1397. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS REÇUES AVEC OBLIGATION D'AMORTISSEMENT, INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT**

13971. État

13972. Régions

13973. Départements

13974. Communes

13976. Autres subventions publiques

13978. Divers

*Si obligation d'amortissement inscrite dans une convention avec l'entité publique (exception).**Par 757. ou 777.***1398. AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS REÇUES AVEC OBLIGATION D'AMORTISSEMENT, INSCRITES AU COMPTE DE RÉSULTAT**

13981. Quote-part de taxe d'apprentissage affectée à l'amortissement des équipements scolaires

*Par 757.***15. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES****151. PROVISIONS POUR LITIGES**

1511. PROVISIONS POUR LITIGES

1516. PROVISIONS POUR RISQUES D'EMPLOI

1518. AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES

153. PROVISIONS POUR DÉPART EN RETRAITE

1531. PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART

Par le 68154. à comptabiliser obligatoirement.

1532. PROVISIONS POUR INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE
ET CHARGES AFFÉRENTES/PERSONNEL OGE

155. PROVISIONS POUR IMPÔTS

157. PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS

1572. PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS BIENS EN PROPRIÉTÉ

1573. PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS BIENS EN COMMODAT

1575. PROVISIONS POUR GROS ENTRETIENS BIENS EN LOCATION

Par 681512 et 68751.

16. EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

164. AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

1641. EMPRUNTS : CAPITAL (à détailler)

164111. Emprunt N° 1 capital

164121. Emprunt N° 2 capital

165. DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS

1651. DÉPÔTS

1655. CAUTIONNEMENTS

166. DROITS ACQUIS DES SALARIÉS

1661. COMPTE ÉPARGNE TEMPS

167. EMPRUNTS ET DETTES ASSORTIES DE CONDITIONS PARTICULIÈRES

1672. TITRES ASSOCIATIFS

168. AUTRES EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES

1681. AUTRES EMPRUNTS NON BANCAIRES (à détailler)

168101. Emprunts N° 1

168102. Emprunts N° 2

1688. INTÉRÊTS COURUS (non échus)

168801. Sur emprunts N° 1

168802. Sur emprunts N° 2

*Crédité chaque année par débit 6611. à fin (N)
et contre-passé débit (N + 1).*

18. COMPTE DE LIAISON DES ÉTABLISSEMENTS D'UNE MÊME ASSOCIATION

181. APPORTS PERMANENTS ENTRE ÉTABLISSEMENTS

1810. COMPTE DE LIAISON

18101. Compte de liaison établissement N° 1

18102. Compte de liaison établissement N° 2

Pour les éléments du bilan.

186. BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES REÇUS (charges)

Pour les éléments de fonctionnement.

187. BIENS ET PRESTATIONS DE SERVICES FOURNIS (produits)

Pour les éléments de fonctionnement.

19. FONDS DÉDIÉS

194. FONDS DÉDIÉS SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

195. FONDS DÉDIÉS SUR DONS MANUELS AFFECTÉS

197. FONDS DÉDIÉS SUR LEGS ET DONATIONS AFFECTÉES

*Occasionnel dans les établissements d'enseignement
privés, par le 689.*

20. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**201. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT**

2012. FRAIS DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

206. DROIT AU BAIL**208. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

2081. LOGICIELS INFORMATIQUES

2082. AUTRES

21. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**211. TERRAINS****212. AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS, PLANTATIONS****213. CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE****2131. BÂTIMENTS**

213101. Gros œuvres (structures)

213102. Façades/étanchéité/couvertures et menuiseries extérieures

213103. Installations générales et techniques (chauffages, électricité...)

2135. AGENCEMENTS INTÉRIEURS (cloisons, carrelages...)**214. CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI****2141. BÂTIMENTS**

214101. Gros œuvres (structures)

214102. Façades/étanchéité/couvertures et menuiseries extérieures

214103. Installations générales et techniques (chauffages, électricité...)

2145. AGENCEMENTS INTÉRIEURS (cloisons, carrelages...)**215. INSTALLATIONS TECHNIQUES, MOBILIER ET MATÉRIELS LIÉS À L'ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT****2151. INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL, MOBILIER ET OUTILLAGE LIÉS À L'ACTIVITÉ FINANÇES SUR FONDS PROPRES****2152. INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIEL, MOBILIER ET OUTILLAGE LIÉS À L'ACTIVITÉ SUBVENTIONNÉS (collectivités territoriales)****2155. MATÉRIEL, MOBILIER, OUTILLAGE, ET INSTALLATIONS TECHNIQUES FINANÇES PAR LA TAXE D'APPRENTISSAGE****218. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES LIÉES AUX ACTIVITÉS ANNEXES****2181. INSTALLATIONS GÉNÉRALES – AGENCEMENTS – AMÉNAGEMENT DIVERS****2182. MATÉRIEL DE TRANSPORT****2183. MATÉRIEL ET MOBILIER DE BUREAU****2188. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES****22. IMMOBILISATIONS GREVÉES DE DROIT****228. IMMOBILISATIONS GREVÉES DE DROIT****2280. DROIT D'USAGE DES BIENS MIS À DISPOSITION****2281. AMORTISSEMENT DU DROIT D'USAGE GRATUIT DES BIENS MIS À DISPOSITION****229. DROITS DES PROPRIÉTAIRES****2291. DROITS DES PROPRIÉTAIRES****23. IMMOBILISATIONS EN COURS****231. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (hors biens vivants)****2312. TERRAINS****2313. CONSTRUCTIONS****2315. INSTALLATIONS, MOBILIERS ET MATÉRIELS LIÉS À L'ACTIVITÉ****2318. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES***Équivalent au 2135, si l'association n'est pas propriétaire.**Services administratifs.**Figure au passif du bilan.*

234. IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS (biens vivants)

- 2341. ANIMAUX REPRODUCTEURS (jeunes de renouvellement)
- 2343. ANIMAUX DE SERVICE
- 2346. PLANTATIONS PÉRENNES
- 2347. AUTRES VÉGÉTAUX IMMOBILISÉS

237. ACOMPTES ET AVANCES VERSÉS SUR IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**238. ACOMPTES ET AVANCES VERSÉS SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 2381. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors biens vivants)
- 2384. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (biens vivants)

24. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (biens vivants)

- 241. ANIMAUX REPRODUCTEURS (adultes)
- 242. ANIMAUX REPRODUCTEURS (jeunes de renouvellement)
- 243. ANIMAUX DE SERVICE (adultes)
- 246. PLANTATIONS PÉRENNES ET COLLECTIVITÉS
- 247. AUTRES VÉGÉTAUX IMMOBILISÉS

26. PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

- 261. TITRES DE PARTICIPATIONS
- 266. AUTRES FORMES DE PARTICIPATIONS
- 267. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS
- 269. VERSEMENTS RESTANT À EFFECTUER SUR LES TITRES DE PARTICIPATION NON LIBÉRÉS

*Ex. : parts de SCI...***27. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES**

- 271. TITRES IMMOBILISÉS (droits de propriété)
 - 2711. ACTIONS
- 272. TITRES IMMOBILISÉS (droits de créances)
 - 2721. OBLIGATIONS
 - 2722. BONS
 - 2728. AUTRES
- 274. PRÊTS
 - 2743. PRÊTS AU PERSONNEL
 - 2748. AUTRES PRÊTS
- 275. DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS
 - 2751. DÉPÔTS
 - 2755. CAUTIONNEMENTS
- 276. AUTRES CRÉANCES IMMOBILISÉES
 - 2761. CRÉANCES DIVERSES
 - 2768. INTÉRÊTS COURUS NON ÉCHUS
- 279. VERSEMENTS RESTANT À EFFECTUER SUR TITRES IMMOBILISÉS NON LIBÉRÉS

28. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS

- 280. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
 - 2801. FRAIS D'ÉTABLISSEMENT
 - 28012. Des frais de premier établissement

Par le 68111.

2808. AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

- 28081. Des logiciels informatiques
- 28082. Autres immobilisations incorporelles

281. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors biens vivants)*Par le 68112.***2812. AMORTISSEMENTS DES AGENCEMENTS ET AMÉNAGEMENTS DE TERRAINS****2813. AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE**

- 28131. Des bâtiments
 - 2813101. Gros œuvres
 - 2813102. Façades/étanchéité/couvertures et menuiseries extérieures
 - 2813103. Installations générales
- 28135. Des Agencements intérieurs

2814. AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI

- 28141. Des bâtiments
 - 2814101. Gros œuvres
 - 2814102. Façades/étanchéité/couvertures et menuiseries extérieures
 - 2814103. Installations générales
- 28145. Des agencements intérieurs

2815. AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS TECHNIQUES, MOBILIER ET MATÉRIEL LIÉS À L'ACTIVITÉ

- 28151. Installations techniques, matériel, mobilier et outillage liés à l'activité, financés sur fonds propres
- 28152. Installations techniques, matériel, mobilier et outillage liés à l'activité, subventionnés (collectivités territoriales)
- 28155. Matériel, mobilier, outillages et installations techniques subventionnés par la taxe d'apprentissage

*Taxe d'apprentissage.***2818. AMORTISSEMENTS DES AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

- 28181. Installations générales – agencements – aménagements divers
- 28182. Matériel de transport
- 28183. Matériel et mobilier de bureau

282. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS GREVÉES DE DROIT*Par le 68118.*

- 28281. Immobilisations commoditaires

284. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (biens vivants)*Même ventilation que celle du compte 24.***29. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS****290. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES***Par le 68161.***291. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors biens vivants)***Par le 68162.***2911. TERRAINS****2912. AUTRES****293. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS EN COURS****294. DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (biens vivants)***Même ventilation que celle du compte 24.***296. DÉPRÉCIATION DES PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS***Par le 68662.***2961. TITRES DE PARTICIPATION****2966. AUTRES FORMES DE PARTICIPATION****2967. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS****297. DÉPRÉCIATION DES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES****2971. TITRES IMMOBILISÉS (droit de propriété)****2972. TITRES IMMOBILISÉS (droit de créance)****2974. PRÊTS****2975. DÉPÔTS ET CAUTIONNEMENTS VERSÉS****2976. AUTRES CRÉANCES IMMOBILISÉES**

31. APPROVISIONNEMENTS ET FOURNITURES**311. APPROVISIONNEMENTS**

3111. STOCKS : MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA REVENTE
3112. STOCKS : MATIÈRES PREMIÈRES POUR LA PRODUCTION POUR SOI-MÊME ...
3118. STOCKS : COMBUSTIBLES SPÉCIFIQUES AUX BESOINS
DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

313. AUTRES APPROVISIONNEMENTS (comptes réservés aux seules activités d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques)

3131. ANIMAUX (cycle long)
3132. ANIMAUX (cycle court)
3133. VÉGÉTAUX (cycle long)
3134. VÉGÉTAUX (cycle court)

33. EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS

33351. En-cours de productions de biens (cycle long)
33352. En-cours de productions de biens (cycle court)

35. STOCKS : PRODUITS DESTINÉS À LA REVENTE**351. PRODUITS PÉDAGOGIQUES DESTINÉS À LA REVENTE**

3511. LIVRES À REVENDRE
3512. FOURNITURES À REVENDRE
3513. AUTRES

37. STOCKS DE MARCHANDISES (compte réservé aux seules activités d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques)**39. DÉPRÉCIATION DES STOCKS ET EN COURS**

Il est préconisé d'utiliser le compte 486. (charges constatées d'avance) pour tous les achats non consommés en fin d'exercice, à l'exclusion de ceux destinés à être vendus.

Par le 6031.

Par le 713.

Réservé à l'enseignement technologique et agricole.

Par le 68173.

40. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**401. FOURNISSEURS**

4011. FOURNISSEURS – ACHATS DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICE
4017. FOURNISSEURS – RETENUES DE GARANTIES

403. FOURNISSEURS – ACHATS DE BIENS OU PRESTATIONS DE SERVICES – EFFETS À PAYER**404. FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS**

4041. FOURNISSEURS – ACHATS D'IMMOBILISATIONS
4047. FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS – RETENUES DE GARANTIES

405. FOURNISSEURS D'IMMOBILISATIONS – EFFETS À PAYER**408. FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES**

4081. FOURNISSEURS ACHATS DE BIENS OU DE PRESTATIONS DE SERVICES
4084. FOURNISSEURS – ACHATS D'IMMOBILISATIONS.

409. FOURNISSEURS DÉBITEURS

4091. FOURNISSEURS – AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES
4098. FOURNISSEURS – RABAIS, REMISES, RISTOURNES À OBTENIR ET AUTRES AVOIRS NON REÇUS

41. USAGERS ET COMPTES RATTACHÉS

Figure à l'actif du bilan.

411. USAGERS

4111. FAMILLES, ÉLÈVES, ÉTUDIANTS

4112. APPRENTIS

4113. STAGIAIRES FORMATION CONTINUE

4114. AUTRES USAGERS

413. USAGERS – EFFETS À RECEVOIR**416. CRÉANCES DOUTEUSES OU LITIGIEUSES****418. USAGERS – PRODUITS NON ENCORE FACTURÉS****419. USAGERS AVANCES REÇUES**

41911. Soldes créditeurs exercice en cours

41915. Acomptes sur exercices suivants

*Soldes débiteurs à l'actif, soldes créditeurs au passif.***42. PERSONNEL ET COMPTES RATTACHÉS****421. PERSONNEL – RÉMUNÉRATIONS DUES****422. COMITÉ D'ENTREPRISE**

42272. C/c comité d'entreprise

42277. C/c chèques restaurant

425. PERSONNEL – AVANCES ET ACOMPTES**427. PERSONNEL – OPPOSITIONS****428. PERSONNEL – CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR**

4282. DETTES PROVISIONNÉES POUR CONGÉS À PAYER

4286. AUTRES CHARGES À PAYER

4287. AUTRES PRODUITS À RECEVOIR

42871. Indemnités journalières à recevoir

42872. Rémunérations des stagiaires de formation continue à recevoir

42873. Cotisations sociales des enseignants de droit public à recevoir

4288. COMPLÉMENTS APPOINTEMENT À PAYER

42881. Primes de services à payer

42883. Dettes provisionnées sur indemnités de départ à la retraite

*Figure au passif du bilan.**Sert lors de la centralisation mensuelle de la paie par le débit des comptes 64...**À comptabiliser obligatoirement.**Par 6491. au crédit.**Par 6492. au crédit.**Par 641.**À comptabiliser obligatoirement.***43. SÉCURITÉ SOCIALE ET AUTRES ORGANISMES SOCIAUX****431. SÉCURITÉ SOCIALE (MSA ou URSSAF)****437. AUTRES ORGANISMES SOCIAUX**

4372. MUTUELLES

4373. RETRAITES ET PRÉVOYANCES

437310. Retraite non cadre personnel de l'établissement

437311. Retraite cadre personnel de l'établissement

437312. Retraite des enseignants

437320. Prévoyance non cadre personnel de l'établissement

437321. Prévoyance cadre personnel de l'établissement

437322. Prévoyance enseignants

4374. PÔLE EMPLOI

4378. AUTRES ORGANISMES SOCIAUX

438. ORGANISMES SOCIAUX-CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

4382. CHARGES SOCIALES SUR CONGÉS À PAYER

4386. AUTRES CHARGES À PAYER

4387. AUTRES PRODUITS À RECEVOIR

4388. PART PATRONALE SUR COMPLÉMENT D'APPOINTEMENT À PAYER

43881. Part patronale sur primes à payer

43883. Part patronale sur indemnités départ en retraite

*Par le 6451.**Par le 6453.**Par le 6453.**Par le 648351.**Par le 6453.**Par le 6453.**Par le 6454.**Par le 6475. médecine du travail.**Par les 645. / 647.***44. ÉTAT ET AUTRES COLLECTIVITÉS PUBLIQUES****441. SUBVENTION À RECEVOIR**

4411. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

- 44111. État
- 44112. Régions
- 44113. Départements
- 44114. Communes
- 44116. Autres subventions publiques
- 44118. Divers

4417. PARTICIPATIONS DE FONCTIONNEMENT

- 44171. État
- 44172. Régions
- 44173. Départements
- 44174. Communes
- 44176. Autres subventions publiques
- 44178. Divers

4418. SUBVENTION D'ÉQUILIBRE DE FONCTIONNEMENT**4419. AVANCES SUR SUBVENTIONS ET SUR PARTICIPATIONS**

- 44191. Avances sur subventions
 - 441911. État, avances sur subventions
 - 441912. Région, avances sur subventions
 - 441913. Département, avances sur subventions
 - 441914. Commune, avances sur subventions.
- 44192. Avances sur participations
 - 441921. État, avances sur participations
 - 441922. Région, avances sur participations
 - 441923. Département, avances sur participations
 - 441924. Commune, avances sur participations

444. ÉTAT : IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (organisme sans but lucratif)**4445. ÉTAT : ISPMNL (Impôt sur les sociétés des personnes morales à but non lucratif)****445. ÉTAT : TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES**

- 44551. TVA à décaisser

4456. TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES DÉDUCTIBLES

- 44562. TVA sur immobilisations
- 44566. TVA sur autres biens et services
- 44567. Crédit de TVA à reporter

4457. TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES COLLECTÉES PAR L'ASSOCIATION

- 44571. TVA collectée

4458. TAXES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES À RÉGULARISER OU EN ATTENTE

- 44583. Remboursement de taxe sur le chiffre d'affaires demandé
 - Tva sur factures non parvenues
- 44584. TVA récupérée d'avance – TVA sur factures à établir

447. AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS**4471. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉMUNÉRATIONS (administration des impôts)**

- 44711. Taxe sur les salaires
- 44713. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue
- 44714. Participation des employeurs à l'effort de la construction
- 44718. Autres impôts, taxes et versements assimilés

4473. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉMUNÉRATIONS (autres organismes)

- 44733. Participation des employeurs à la formation professionnelle continue
- 44734. Participation des employeurs à l'effort de construction
- 44735. Autres

448. ÉTAT : CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR**4482. CHARGES FISCALES SUR CONGÉS PAYÉS****4486. AUTRES CHARGES À PAYER****4487. PRODUITS À RECEVOIR****4488. CHARGES FISCALES SUR COMPLÉMENT APPOINTEMENTS À PAYER***Par 1026, 1036 ou 131.**Par 706. et 74.**(art. 206.5 du CGI) par 695. pour revenus fonciers, mobiliers et agricoles.**N'est utilisable que dans certains cas particuliers.**Par 6311.**Par 6313.**Par 6314.**Par 6333.**Par 6334.**Par 6317.*

44881. Part patronale sur prime à payer
44883. Part patronale sur indemnité de départ en retraite

45. CONFÉDÉRATIONS, FÉDÉRATIONS, ASSOCIATIONS, ET ORGANISMES APPARENTÉS

451. CONFÉDÉRATIONS, FÉDÉRATIONS ET ASSOCIATIONS AFFILIÉS COMPTE COURANT

4510. UDOGEC/UROGEC/TUTELLES DIOCÉSAINES/DDEC
4511. CNEAP, ANDREAP, CREAP
4512. CONGRÉGATION OU COMMUNAUTÉ RELIGIEUSE
4513. AUTRES ORGANISMES APPARENTÉS

455. ASSOCIÉS – COMPTES COURANTS

46. DÉBITEURS DIVERS ET CRÉDITEURS DIVERS

462. CRÉANCES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS

467. AUTRES COMPTES DÉBITEURS DIVERS

4676. AUTRES COMPTES DÉBITEURS DIVERS
4677. AUTRES COMPTES CRÉDITEURS DIVERS

468. DIVERS : CHARGES À PAYER ET PRODUITS À RECEVOIR

4686. CHARGES À PAYER
4687. PRODUITS À RECEVOIR

47. COMPTES TRANSITOIRES OU D'ATTENTE

471. COMPTE D'ATTENTE DÉBITEUR

472. COMPTE D'ATTENTE CRÉDITEUR

475. LEGS ET DONATIONS EN COURS DE RÉGULARISATION

478. COMPTE TRANSITOIRE

4786. COMPTE TRANSITOIRE DÉBITEUR
4787. COMPTE TRANSITOIRE CRÉDITEUR

48. COMPTE DE RÉGULARISATION

486. CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

487. PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

4873. PARTICIPATIONS ÉTAT ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
4878. AUTRES PARTICIPATIONS REÇUES À AFFECTER
48781. Taxe d'apprentissage collectée à affecter
48782. Participation manuels scolaires
48783. Autres participations reçues à affecter

488. COMPTES D'ABONNEMENT À VENTILER

4886. CHARGES
4887. PRODUITS

49. DÉPRÉCIATION DES COMPTES DE TIERS

491. DÉPRÉCIATION DES COMPTES D'USAGERS

4911. FAMILLES, ÉLÈVES, ÉTUDIANTS
4912. APPRENTIS
4913. STAGIAIRES FORMATION CONTINUE
4914. AUTRES USAGERS

495. DÉPRÉCIATION DES COMPTES ASSOCIÉS

496. DÉPRÉCIATION DES COMPTES DÉBITEURS DIVERS

Par 6281.

À solder en fin d'exercice.

À solder en fin d'exercice.

Par 749.

Par 706., 74., 131., 102., 103. etc.

Par 68174. ou 6876.

Par 6817. ou 6876.

50. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**503. ACTIONS****506. OBLIGATIONS****507. BONS DU TRÉSOR ET BONS DE CAISSE À COURT TERME****508. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ASSIMILÉES****5081. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES**

50811. Sicav

50812. Fonds communs de placement

50813. Compte de dépôts négociables

5088. INTÉRÊTS COURUS SUR OBLIGATIONS BONS ET VALEURS ASSIMILÉS**51. BANQUES, ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS ET ASSIMILÉS****511. VALEURS À L'ENCAISSEMENT****5112. CHÈQUES À ENCAISSER****512. BANQUE (à détailler)**

5121. BANQUE N° 1

5122. BANQUE N° 2

514. CHÈQUES POSTAUX**517. AUTRES ORGANISMES FINANCIERS**

51781. Livret réglementé d'épargne

51782. Autres livrets

518. INTÉRÊTS COURUS

5186. INTÉRÊTS COURUS À PAYER

5187. INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR

519. CONCOURS BANCAIRES COURANTS

5198. INTÉRÊTS COURUS SUR CONCOURS BANCAIRES COURANTS

*À subdiviser en fonction du nombre de banques.**Figure au passif.***53. CAISSE****531. CAISSE PRINCIPALE****532. CAISSES AUXILIAIRES****54. RÉGIES D'AVANCES ET ACCRÉDITIFS****541. RÉGIE D'AVANCE****542. ACCRÉDITIFS****58. VIREMENTS INTERNES****580. VIREMENTS INTERNES ENTRE COMPTES OU JOURNAUX DE TRÉSORERIE****59. DÉPRÉCIATIONS DES COMPTES FINANCIERS****590. DÉPRÉCIATIONS DES VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT**

5903. ACTIONS

5906. OBLIGATIONS

5908. AUTRES VALEURS MOBILIÈRES ET CRÉANCES ASSIMILÉES

Par 68665.

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP

GS1

GS2

GS3

60. MATIÈRES, FOURNITURES, PETIT MATÉRIEL CONSOMMÉS				
601. MATIÈRES PREMIÈRES : ACHATS STOCKÉS				
6011. ACHATS POUR PRODUCTION RÉALISÉE EN VUE DE REVENTE OU D'IMMOBILISATION 60111. Engrais et amendements 60112. Semences et plants 60113. Productions de défense des végétaux 60114. Aliments 60115. Produits de défense des animaux 60116. Produits de reproduction animale 60117. Emballages 60118. Combustibles 6014. ACHATS D'ANIMAUX	<i>Enseignement agricole.</i>			
603. VARIATION DES STOCKS D'APPROVISIONNEMENTS				
60311. Variation des stocks production réalisée pour la revente ou l'immobilisation (compte réservé aux seules activités d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques). 60312. Variation stocks autres approvisionnements (Compte réservé aux seules activités d'enseignement) 6035. VARIATION STOCKS DE PRODUITS PÉDAGOGIQUES DESTINÉS À LA REVENTE 603511. Livres à revendre 603512. Fournitures à revendre 603513. Autres				
604. PRESTATIONS DE SERVICES INCORPORÉES				
6045. PRESTATIONS DE SERVICES : POUR FONCTIONS LOGISTIQUES 60451. P.S. contrat de fourniture d'énergie 60453. P.S. nettoyage de locaux 60454. P.S. fourniture de linge propre 60455. P.S. blanchissage extérieur 60456. P.S. fourniture de repas 60457. P.S. informatique à façon 60458. P.S. reprographie 60459. P.S. autres prestations incorporées (gardiennage) 6047. PRESTATIONS DE SERVICES POUR FONCTIONS ÉCONOMIQUES 60471. P.S. hébergement extérieur 60472. P.S. restauration extérieure 60473. P.S. ramassage scolaire 6048. PRESTATIONS DE SERVICES POUR FONCTIONS SPÉCIFIQUES 60481. P.S. assurances scolaires 60482. P.S. enseignement (informatiques, labo langues...) 60483. P.S. sports (piscine, patinoire...) 60487. P.S. loisirs (cinéma, théâtre, voyages, classes vertes...)	<i>Préparation de repas dans l'établissement par une société extérieure.</i> <i>Reprographie exécutée à l'extérieur de l'établissement.</i> <i>Restauration fournie dans une cantine extérieure à l'établissement.</i> <i>Remboursements en 70821.</i> <i>Remboursements en 70828.</i> <i>Remboursements en 70823.</i> <i>Remboursements en 70822.</i>	GS1	GS1	GS3
605. ACHATS DE SERVICES ET TRAVAUX INCORPORÉS AUX PRODUITS <i>(comptes réservés aux seules activités d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques)</i>	<i>Enseignement agricole.</i>			
606. MATIÈRES, FOURNITURES, PETIT MATÉRIEL CONSOMMÉS (M.F.P.M. Consommés)				
6061. ÉNERGIES ET FLUIDES 60611. Eau 60612. Électricité 60613. Gaz 60614. Charbon		GS1	GS1	GS3

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP GS1 GS2 GS3

		GP	GS1	GS2	GS3
60615. Fuel			GS1		GS3
60616. Carburant			GS1		GS3
60617. Chauffage urbain			GS1		GS3
60618. Autres énergies et fluides			GS1		GS3
6063. DENRÉES ALIMENTAIRES	<i>Si repas fabriqué par l'établissement avec son propre personnel.</i>		GS1		
6065. MATIÈRES, FOURNITURES, PETIT MATÉRIEL (fonctions logistiques)					
60652. Fournitures pour atelier d'entretien			GS1		GS3
60653. Fournitures et petit matériel d'entretien : nettoyage			GS1		GS3
60655. Fournitures pour lingerie/buanderie			GS1		GS3
60656. Petit matériel de cuisine			GS1		
60657. Petit matériel et fournitures informatiques			GS1		GS3
60658. Petit matériel et fournitures reprographie			GS1		GS3
60659. Petit matériel et fournitures administratives			GS1		GS3
6067. MATIÈRES, FOURNITURES, PETIT MATÉRIEL (fonctions économiques)					
60671. MFPM pour hébergement		GS1			
60672. MFPM pour restauration		GS1			
60673. MFPM pour infirmerie		GS1		GS3	
6068. MATIÈRES, FOURNITURES, PETIT MATÉRIEL (fonctions pédagogiques)	<i>À spécialiser à partir du 5^e chiffre selon les besoins (cycles, niveaux, matières).</i>				GS3
60681. Activité d'enseignement (compte réservé à la formation initiale)					
60682. Activité d'enseignement (compte réservé à l'apprentissage)					
60683. Activité d'enseignement (compte réservé à la formation professionnelle continue)					
6069. MATIÈRES, FOURNITURES, PETIT MATÉRIEL (fonctions éducatives et pastorales)					
60691. Pastorale, catéchèse et culte			GS2		
60692. Autres (recollection, foyer...)		GS1	GS2	GS3	
607. ACHAT DE MARCHANDISES OU DE FOURNITURES D'ENSEIGNEMENT POUR CESSION					
6071. LIVRES			GS1		
6072. FOURNITURES			GS1		
6073. AUTRES (à détailler)					
609. RABAIS, REMISES ET RISTOURNES OBTENUES SUR ACHATS					
61. AUTRES CHARGES EXTERNES					
612. REDEVANCE CRÉDIT BAIL					
6122. CRÉDIT BAIL IMMOBILIER		GP			
6125. CRÉDIT BAIL MOBILIER			GS1	GS2	GS3
613. LOCATIONS ET CHARGES LOCATIVES					
6132. LOCATIONS ET CHARGES IMMOBILIÈRES	<i>Correspond à un bail.</i>				
61321. Location et charges locatives par bail			GP		
61322. Valorisation équivalent loyer				GS1	GS2
6135. LOCATIONS MOBILIÈRES	<i>Par le 7553 : écriture temporaire destinée à être extournée en fin d'exercice.</i>		GS1	GS2	GS3
615. ENTRETIENS, RÉPARATIONS ET MAINTENANCES					
6152. ENTRETIENS, RÉPARATIONS DES BIENS IMMOBILIERS		GP	GS1	GS2	GS3
61521. Entretien et réparations de nature "propriétaire"		GP			
61522. Entretien et réparations de nature "locataire"					GS3
61523. Charges de mises aux normes liées à l'activité					GS3
61528. Gros entretiens provisionnés		GP			
6155. ENTRETIENS, RÉPARATIONS DES BIENS MOBILIERS (à détailler)...			GS1	GS2	GS3
6156. CONTRATS DE MAINTENANCE (à détailler)	<i>À détailler selon les matériels affectés aux différentes sections.</i>		GS1	GS2	GS3

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP	GS1	GS2	GS3
----	-----	-----	-----

6158. ENTRETIENS ET RÉPARATIONS DES ÉQUIPEMENTS SPÉCIFIQUES AUX ATELIERS PÉDAGOGIQUES				
616. PRIMES D'ASSURANCES				
6161. MULTIRISQUES BÂTIMENTS		GP		
6163. ASSURANCES VÉHICULES				
6165. INSOLVABILITÉ DES FAMILLES OU ÉLÈVES			GS1	
6166. ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE COLLECTIVE	<i>Personnel et assimilé, bénévoles, administrateurs...</i>			GS3
6167. MATÉRIEL			GS1	GS2 GS3
6169. ACCIDENT DU TRAVAIL ÉLÈVES				GS3
617. ÉTUDES ET RECHERCHES				GS3
618. DIVERS				
6181. DOCUMENTATION GÉNÉRALE ADMINISTRATIVE				
6185. FRAIS DE COLLOQUES, SÉMINAIRES, CONFÉRENCES	<i>Pédagogique ou caractère propre.</i>			GS2 GS3
619. RABAIS, REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR SERVICES EXTÉRIEURS				
62. AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS				
621. PERSONNEL EXTÉRIEUR À L'ÉTABLISSEMENT				
6211. PERSONNEL INTÉRIMAIRE			GS1	GS2 GS3
6214. PERSONNEL MIS À DISPOSITION DE L'ASSOCIATION			GS1	GS2 GS3
622. RÉMUNÉRATION D'INTERMÉDIAIRES ET HONORAIRES				
6226. HONORAIRES				
62261. Honoraires administratifs			GS1	GS3
62262. Honoraires pour l'enseignement: formation initiale				GS3
62263. Honoraires pour l'enseignement: formation à l'apprentissage ...			GS1	
62264. Honoraires pour l'enseignement: formation continue ou permanente			GS1	
6227. FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX			GS1	GS2 GS3
6228. DIVERS			GS1	GS2 GS3
623. INFORMATIONS, PUBLICATIONS, RELATIONS PUBLIQUES DESTINÉES À L'EXTÉRIEUR				
6231. ANNONCES ET INSERTIONS				GS3
6233. MANIFESTATIONS ET EXPOSITIONS				GS3
6236. BROCHURES, DÉPLIANTS				GS3
6237. PUBLICATIONS (réalisées par l'extérieur)				GS3
6238. DIVERS (Pourboires, Dons courants)				GS3
624. TRANSPORT: BIENS, ÉLÈVES ET PERSONNEL				
6241. TRANSPORT DE BIENS				GS3
6242. TRANSPORT DES ÉLÈVES				
62421. Transports individuels			GS1	GS3
62422. Transport collectifs			GS1	GS3
6243. TRANSPORT DES APPRENTIS	<i>affecté en formation continue et par apprentissage</i>			
6244. TRANSPORT DES PERSONNELS NON ENSEIGNANTS				
62441. Transports individuels				GS3
62442. Transports collectifs				GS3
6245. LIAISON CFA – ENTREPRISES				
6246. GROUPEMENT DES APPRENTIS	<i>affectés en formation continue et par apprentissage</i>			
62461. Remboursement aux apprentis				

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP

GS1

GS2

GS3

		GP	GS1	GS2	GS3
6247. TRANSPORT DES PERSONNELS ENSEIGNANTS					
62471. Transports individuels					GS3
62472. Transports collectifs					GS3
625. DÉPLACEMENTS, MISSIONS ET RÉCEPTIONS					
6251. VOYAGES ET DÉPLACEMENTS					GS3
6256. MISSIONS ET RÉCEPTIONS					GS3
6258. FRAIS DE FONCTIONNEMENT INSTANCES ASSOCIATIVES DE L'ÉTABLISSEMENT		GP			
626. FRAIS POSTAUX ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS					
6263. AFFRANCHISSEMENTS			GS1		GS3
6265. TÉLÉPHONE, INTERNET, ET TÉLÉCOPIE			GS1		GS3
6266. FRAIS D'ÉMISSION DES COTISATIONS ET DE RECHERCHE DE TAXE D'APPRENTISSAGE					
627. SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILÉS					
6271. FRAIS SUR TITRES (achat, vente, garde)		GP			
6272. COMMISSIONS SUR EMPRUNTS		GP			
6276. LOCATIONS DE COFFRES					GS3
6278. AUTRES FRAIS ET COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES ...					GS3
628. DIVERS					
6281. COTISATIONS				GS2	GS3
62811. Cotisations aux services de tutelle					
62812. Cotisations DDEC/DIEC					
62813. Cotisations aux UDO/URO					
62814. Cotisations nationales enseignement agricole (CNEAP/ANDREAP)					
62815. Cotisations régionales et/ou départementales enseignement agricole (CREAP...)					
62816. Cotisations liées à des mutualisations et solidarités diverses					
62817. Cotisations aux syndicats d'établissements et chefs d'établissements					
62818. Autres cotisations					
6284. RECRUTEMENT DU PERSONNEL			GS1	GS2	GS3
6285. HÉBERGEMENT EXTÉRIEUR DES APPRENTIS					
6286. RESTAURATION EXTÉRIEURE DES APPRENTIS					
629. RABAIS, REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR AUTRES SERVICES EXTÉRIEURS					
63. IMPÔTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS					
631. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉMUNÉRATIONS (administration des impôts)					
6311. TAXE SUR LES SALAIRES	À débiter chaque mois par centralisation de la paie.		GS1	GS2	GS3
6313. PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION CONTINUE ...] À débiter seulement si obligation non remplie en temps utile. Par le 4488.		GS1	GS2	GS3
6314. PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE CONSTRUCTION ...			GS1	GS2	GS3
6317. CHARGES FISCALES SUR RÉMUNÉRATIONS À PAYER			GS1	GS2	GS3
6318. AUTRES			GS1	GS2	GS3
633. IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS SUR RÉMUNÉRATIONS (autres organismes)					

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

		GP	GS1	GS2	GS3
6331. VERSEMENT TRANSPORT			GS1	GS2	GS3
6333. PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À LA FORMATION CONTINUE	À débiter chaque mois par centralisation de la paie.		GS1	GS2	GS3
6334. PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'EFFORT DE CONSTRUCTION ..			GS1	GS2	GS3
6335. PARTICIPATION DES EMPLOYEURS À L'OBLIGATION D'EMPLOI DES HANDICAPÉS	À débiter chaque mois par centralisation de la paie.		GS1	GS2	GS3
6338. AUTRES			GS1	GS2	GS3
635. AUTRES IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS (administration des impôts)					
6351. IMPÔTS DIRECTS					
63511. Taxe professionnelle		GP			
63512. Taxe foncière			GS1		GS3
63513. Autres impôts locaux					GS3
6353. IMPÔTS INDIRECTS					GS3
6354. DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE TIMBRE		GP			
6358. AUTRES DROITS		GP			
637. AUTRES IMPÔTS DIVERS					
64. CHARGES DE PERSONNEL					
641. APPOINTEMENTS BRUTS DU PERSONNEL	À subdiviser selon les services éventuels.				
6411. APPOINTEMENTS DU PERSONNEL					
64111. Appointements bruts/contrats non aidés	Y compris les congés payés, primes et indemnités qui peuvent faire l'objet de comptes séparés.		GS1	GS2	GS3
641111. Personnels non enseignants et non formateurs					
641112. Personnels enseignants en formation initiale					
641113. Personnels formateurs en apprentissage					
641114. Personnels formateurs en formation continue					
64112. Appointements bruts/contrats aidés			GS1	GS2	GS3
641121. Personnels non enseignants et non formateurs					
641122. Personnels enseignants en formation initiale					
641123. Personnels formateurs en apprentissage					
641124. Personnels formateurs en formation continue					
6412. CONGÉS PAYÉS			GS1	GS2	GS3
6413. RÉMUNÉRATIONS DIVERSES	Rémunérations dans le cadre de mesures en faveur de l'emploi. Peuvent être comptabilisées directement en 64111.		GS1	GS2	GS3
64136. Indemnité de départ en retraite et licenciements			GS1	GS2	GS3
64137. Primes et gratifications			GS1	GS2	GS3
6414. INDEMNITÉS ET AVANTAGES DIVERS (transport...)					
645. CHARGES DE SÉCURITÉ SOCIALE ET DE PRÉVOYANCE	Charges patronales exclusivement.				
6451. COTISATIONS SÉCURITÉ SOCIALE			GS1	GS2	GS3
6452. COTISATIONS AUX MUTUELLES			GS1	GS2	GS3
6453. COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE			GS1	GS2	GS3
6454. COTISATIONS CHÔMAGE			GS1	GS2	GS3
647. AUTRES CHARGES SOCIALES					
6472. DOTATION AU COMITÉ D'ENTREPRISE	Par le 4378.		GS1	GS2	GS3
6475. MÉDECINE DU TRAVAIL			GS1	GS2	GS3
6478. STAGES DE FORMATIONS ET PERFECTIONNEMENT	Valorisation du dépassement des obligations par transfert de charges.		GS1	GS2	GS3
648. AUTRES CHARGES DE PERSONNELS					
6481. INDEMNITÉS DU PERSONNEL DE CULTE				GS2	

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP GS1 GS2 GS3

		GP	GS1	GS2	GS3
6482. INDEMNITÉS DU PERSONNEL CONGRÉGANISTE			GS1	GS2	GS3
6483. CHARGES DES ENSEIGNANTS SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT					
64831. Indemnités de départ en retraite				GS2	GS3
64835. Retraite, prévoyance et mutuelle				GS2	GS3
648351. Cotisations/mutualisation indemnités de départ en retraite				GS2	GS3
648352. Cotisations/Prévoyance enseignants				GS2	GS3
6484. AUTRES CHARGES DE PERSONNEL					
64841. Cotisations de mutualisation IDR personnel de l'association		GS1	GS2	GS3	
6487. INDEMNITÉS DE STAGE	<i>Si la personne ne rentre pas dans le décompte des effectifs.</i>	GS1	GS2	GS3	
6488. CHARGES SOCIALES SUR RÉMUNÉRATIONS À PAYER	<i>Par les comptes 438.</i>	GS1	GS2	GS3	
649. REMBOURSEMENT DES CHARGES DE PERSONNEL					
6491. REMBOURSEMENT DES INDEMNITÉS DE SÉCURITÉ SOCIALE			GS1	GS2	GS3
6492. REMBOURSEMENT DES SALAIRES PAR UN ORGANISME DE FORMATION PERMANENTE			GS1	GS2	GS3
6493. REMBOURSEMENT DES INDEMNITÉS DE RETRAITE ET DE PRÉVOYANCE			GS1	GS2	GS3
64931. Remboursement indemnités départ en retraite et charges afférentes		GS1	GS2	GS3	
64932. Remboursement indemnités de prévoyance		GS1	GS2	GS3	
65. AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
651. REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCÉDÉS, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES					
6516. DROITS D'AUTEUR ET DE REPRODUCTION (SACEM)		GP			
654. PERTES SUR CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES					
6541. CRÉANCES DE L'EXERCICE			GS1	GS2	
6544. CRÉANCES EXERCICES ANTÉRIEURS			GS1	GS2	
655. QUOTES-PARTS DE FRAIS SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN					
6551. FOURNITURES DE SERVICES AUX ACTIVITÉS ANNEXES			GS1		
6556. QUOTES-PARTS ET FRAIS DE SERVICES GÉRÉS EN COMMUN.....			GS1	GS2	GS3
6558. AUTRES					GS3
656. ACTIONS À CARACTÈRE SOCIAL					
6561. AIDES SUR FOND SOCIAL DE L'ÉTABLISSEMENT ACCORDÉES AUX ÉLÈVES		GP		GS2	
657. SUBVENTIONS ACCORDÉES	<i>D'une manière permanente, sinon 6713.</i>				
6571. PARTICIPATIONS AUX ACTIONS DE SOLIDARITÉ		GP			
6578. DONS DIVERS		GP			
658. CHARGES DIVERSES					
65885. Charges des manifestations diverses	<i>Ex. : kermesse, loto, belote, etc. (lorsqu'ils sont gérés par l'OGEC).</i>	GP			
66. CHARGES FINANCIÈRES					
661. CHARGES D'INTÉRÊTS					
6611. INTÉRÊTS DES EMPRUNTS ET DETTES		GP			
6614. INTÉRÊTS DES EMPRUNTS POUR LA TRÉSORERIE	<i>Frais sur découvert, loi DAILLY...</i>	GP			GS3
6616. INTÉRÊTS BANCAIRES	<i>Agios.</i>	GP			GS3
6618. INTÉRÊTS DES AUTRES DETTES		GP			

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

		GP	GS1	GS2	GS3
666. PERTES DE CHANGE					
667. CHARGES NETTES SUR CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT		GP			GS3
67. CHARGES EXCEPTIONNELLES					
671. CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION					
6712. PÉNALITÉS: AMENDES FISCALES ET PÉNALES		GP			
6713. DONS, LIBÉRALITÉS ACCORDÉES		GP			
6714. CRÉANCES DEVENUES IRRÉCOUVRABLES DANS L'EXERCICE			GS1	GS2	
6715. PARTICIPATIONS EXCEPTIONNELLES ACCORDÉES		GP			
6717. RAPPEL D'IMPÔT		GP			
6718. AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION		GP			
672. CHARGES SUR EXERCICES ANTÉRIEURS		GP	GS1	GS2	GS3
675. VALEURS COMPTABLES DES ÉLÉMENTS D'ACTIFS CÉDÉS	<i>À subdiviser en charges par nature.</i>				
6751. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		GP	GS1	GS2	GS3
6752. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		GP	GS1	GS2	GS3
6756. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		GP			
678. AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES		GP	GS1	GS2	GS3
68. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, PROVISIONS ET ENGAGEMENTS					
681. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS: CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
6811. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					
68111. Immobilisations incorporelles		GP	GS1	GS2	
68112. Immobilisations corporelles (hors biens vivants)					
681121. Dotations aux amortissements d'immeubles		GP			
6811211. Gros œuvre		GP			
6811212. Façades/étanchéités/couv. et menuiseries extérieures		GP			
6811213. Installations générales et techniques		GP			
681122. Dotations aux amortissements des équipements liés à l'activité			GS1	GS2	
681125. Dotations aux amortissements des agencements intérieurs		GP			
68114. Immobilisations corporelles (biens vivants)	<i>Enseignement agricole.</i>				
68118. Immobilisations grevées de droit	<i>Immobilisations sous droit de superficie.</i>	GP			
6815. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
681511. Provisions pour gros entretiens					
681512. Biens en propriété		GP			
681513. Biens en commodat		GP			
681515. Biens en location		GP			
68153. Provisions pour risque d'emploi	<i>Par le 1516 (en particulier licenciement).</i>		GS1	GS2	GS3
68154. Provisions pour départ à la retraite	<i>Par le 153.</i>				
681541. Provisions pour indemnités de départ en retraite et charges afférentes personnel enseignant				GS2	GS3
681542. Provisions pour indemnités de départ en retraite et charges afférentes personnel de l'association			GS1	GS2	GS3

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP

GS1

GS2

GS3

		GP	GS1	GS2	GS3
6816. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					
68161. Immobilisations incorporelles		GP	GS1	GS2	GS3
68162. Immobilisations corporelles (hors biens vivants)		GP	GS1	GS2	GS3
68164. Immobilisations corporelles (biens vivants)	<i>Enseignement agricole.</i>				
6817. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS					
68173. Stocks et en cours			GS1	GS2	GS3
68174. Créances			GS1	GS2	
686. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES CHARGES FINANCIÈRES					
6861. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS					
6865. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES FINANCIÈRES		GP			
6866. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS FINANCIERS					
68662. Immobilisations financières		GP			
68665. Valeurs mobilières de placement		GP			
6868. AUTRES DOTATIONS		GP			
687. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES					
6875. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES EXCEPTIONNELS					
68751. Dotations aux provisions pour gros entretiens	<i>Par le 157.</i>	GP			
68752. Dotations aux provisions pour litiges	<i>Par le 1511.</i>				GS3
68753. Dotations aux provisions pour amendes et pénalités		GP			
6876. DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATIONS EXCEPTIONNELLES		GP	GS1	GS2	GS3
689. ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES					
6894. ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR SUBVENTIONS ATTRIBUÉES	<i>Par le 194.</i>		GS1		GS3
6895. ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR DONS MANUELS AFFECTÉS	<i>Par le 195.</i>	GP			
6897. ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR LEGS ET DONATIONS AFFECTÉS	<i>Par le 197.</i>	GP			
69. DIVERS					
695. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS					
6952. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS DES PERSONNES MORALES NON LUCRATIVES	<i>Par 4445. à comptabiliser en exercice scolaire (déclaration possible en exercice scolaire).</i>	GP			
6953. IMPÔTS SUR LES SOCIÉTÉS AU TAUX DE DROIT COMMUN					
697. IMPOSITION FORFAITAIRE ANNUELLE DES SOCIÉTÉS		GP			

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP

GS1

GS2

GS3

70. PRODUITS DES PRESTATIONS ASSURÉES PAR L'ÉTABLISSEMENT					
701. CESSIONS OU VENTES DE PRODUITS					
7011. VENTES DE PRODUCTIONS	<i>Produits des ateliers pédagogiques, Publications...</i>		GS1		
70111. Produits des ateliers pédagogiques					
70112. Cours photocopiés					
70113. Publications					
70118. Autres produits					
7012. VENTES DE PRODUITS DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	<i>Enseignement agricole...</i>				
70121. Produits végétaux					
70122. Produits animaux					
70123. Produits transformés					
7014. VENTES D'ANIMAUX					
705. ÉTUDES ET RECHERCHES			GS1		GS3
706. PARTICIPATIONS					
7061. PARTICIPATION DES FAMILLES	<i>À ventiler par niveaux selon les besoins de l'établissement.</i>			GS2	
70611. Familles : enseignement			GS1		
70612. Familles : restauration	<i>En fin d'année, la part repas incluse dans le prix de la pension sera virée en compte 70612 repas élèves si ce n'est déjà réalisé au moment de la facturation.</i>		GS1		
70613. Familles : hébergement			GS1		
70614. Familles transport scolaire (ramassage scolaire)					
70615. Droit des examens, concours					
70618. Différentiel positif (écart en +)	<i>Pour comptabiliser la différence versée par les familles par rapport à un tarif de base tel la péréquation.</i>			GS2	
70619. Différentiel négatif (écart en -)					
70620. Prestations de service apprentis					
70621. Apprentis (restauration)	<i>Affectés en formation continue et par apprentissage.</i>				
70622. Commensaux (restauration)					
70641. Apprentis (hébergement).....					
70642. Commensaux (hébergement)					
7065. PARTICIPATION DE L'ÉTAT ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES					
70651. État					
7065111. Forfait d'externat, enseignement général, technologique et professionnel					
7065112. Subvention de fonctionnement enseignement agricole (article 4 du code rural)					
706512. Subventions liées à la gestion des enseignants (enseignement agricole)					
7065121. Subvention pour DGH non contractualisée (art.44 structurel)					
7065122. Subvention pour suppléances (art.44 conjoncturel)					
70652. Régions					
7065211. Forfait d'externat					
706522. Forfait d'externat TOS					GS3
70653. Départements					
7065311. Forfait d'externat (enseignement général)					
7065332. Forfait d'externat TOS (enseignement général)					
70654. Communes et groupements de communes					
706541. Conventions (enseignement général)					GS3
706542. Forfait communal (enseignement général)					GS3
7065421. Siège					
7065422. Autres communes					
706543. Participations à caractère social/familles (enseignement général)			GS1	GS2	
7066. PARTICIPATIONS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AUTRES (Formation continue)					

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : *GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)*

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP	GS1	GS2	GS3
----	-----	-----	-----

70661. Pôle emploi (formations professionnelles continues)..... 70662. Autres (État, Collectivités territoriales...)		GS1		
7067. PARTICIPATIONS ENTREPRISES ET ORGANISMES PRIVÉS (Formation continue) 70671. OPCA 70672. Entreprises 70673. Participations des stagiaires				
7068. AUTRES PARTICIPATIONS ET PRESTATIONS DE SERVICES				GS3
70681. Prestations de services réservés aux activités d'enseignement				
70682. Travaux et services spécifiques liés à la spécialité de l'exploitation	<i>Enseignement agricole.</i>			
7069. REPORT DE PARTICIPATIONS				GS3
707. CESSION DE FOURNITURES D'ENSEIGNEMENT ET DE MARCHANDISES				
7071. LIVRES D'ENSEIGNEMENT REVENDUS		GS1		
7072. FOURNITURES D'ENSEIGNEMENT REVENDUES		GS1		
7073. AUTRES (à détailler)				
708. PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES				
7081. PRODUITS DES SERVICES EXPLOITÉS DANS L'INTÉRÊT DU PERSONNEL	<i>SEDIP.</i>	GP		
70811. Locations immeubles ou valeur logement.....			GS1	
70812. Repas cédés ou valeur repas			GS1	
70813. Production formation continue interne.....	<i>Au titre d'une valorisation du temps passé par les personnels OGE.</i>			
7082. PRESTATIONS ANNEXES AUX ÉLÈVES, AUX APPRENTIS ET AUX STAGIAIRES				
70821. Assurances			GS1	
70822. Sorties pédagogiques et activités loisirs			GS1	
70823. Activités sportives			GS1	
70824. Études et aides aux devoirs			GS1	
70826. Distributeurs automatiques (téléphone, boisson, etc.).....			GS1	
70827. Photocopies			GS1	
70828. Clubs, foyer, activités diverses (cours d'anglais...)			GS1	
70829. Garderie.....			GS1	
7083. CESSIONS ET PRESTATIONS DIVERSES AUX TIERS	<i>Ex. : contrats transférés nécessitant un formalisme juridique adapté.</i>	GP		
70831. Logement (accueil)		GP		
70832. Repas (accueil)				
70833. Transport.....			GS1	
70834. Reprographies et fournitures administratives			GS1	
70837. Mise à disposition du personnel			GS1	
70838. Autres			GS1	
7085. PORTS ET FRAIS ACCESSOIRES FACTURÉS	<i>affecté en formation continue et par apprentissage</i>			
7086. CESSIONS ET PRESTATIONS DIVERSES DE FORMATION PERMANENTE			GS1	
7087. CFA/PARTICIPATIONS D'AUTRES ORGANISMES AUX FRAIS GÉNÉRAUX	<i>affecté en formation continue et par apprentissage</i>			
7088. AUTRES PRODUITS D'ACTIVITÉS ANNEXES				
709. RABAIS, REMISES, RÉDUCTIONS				
7091. SUR VENTE DE PRODUITS HORS EXPLOITATION AGRICOLE				
7092. SUR VENTE DE PRODUITS D'EXPLOITATION AGRICOLE				
7093. SUR VENTE DE PRODUITS RÉSIDUELS				
7094. SUR VENTE D'ANIMAUX	<i>Enseignement agricole.</i>			

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP	GS1	GS2	GS3
----	-----	-----	-----

7095. SUR ÉTUDES ET RECHERCHES				
7096. SUR FACTURATIONS AUX FAMILLES ET AUTRES USAGERS				
70961. Réduction sur enseignement		GS1	GS2	
70962. Réduction sur restauration		GS1		
70963. Réduction sur hébergement		GS1		
70964. Réduction sur ramassage scolaire		GS1		
7097. SUR VENTES DE MARCHANDISES				
7098. SUR PRODUITS DES ACTIVITÉS ANNEXES		GS1		
71. PRODUCTION STOCKÉE (ou déstockage)		GS1		
713. VARIATION DES STOCKS (EN COURS DE PRODUCTION, PRODUITS)				
7131. VARIATION D'INVENTAIRE: ANIMAUX REPRODUCTEURS IMMOBILISÉS	<i>Enseignement agricole.</i>			
71311. Animaux reproducteurs (adultes)				
71312. Animaux reproducteurs (jeunes de renouvellement)				
7132. VARIATION D'INVENTAIRE: BIENS VIVANTS NON IMMOBILISÉS	<i>Enseignement agricole.</i>			
71321. Animaux (cycle long)				
71322. Animaux (cycle court)				
71323. Végétaux (cycle long)				
71324. Végétaux (cycle court)				
7133. EN COURS DE PRODUCTION DE BIENS		GS1		
71335. En cours de production de biens et de services (cycle long)				
71336. En cours de production de biens et de services (cycle court)				
7134. EN COURS DE PRODUCTION DE SERVICES		GS1		
7135. PRODUITS		GS1		
71351. Produits pédagogiques destinés à la revente				
72. PRODUCTION IMMOBILISÉE ET AUTOCONSOMMÉE				
721. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		GP		
722. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		GP		
7221. HORS BIENS VIVANTS	<i>Enseignement agricole.</i>	GP		
7222. BIENS VIVANTS	<i>Enseignement agricole.</i>			
726. PRODUCTION AUTOCONSOMMÉE				
74. SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT OU AUTRES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS AYANT UNE ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT AGRICOLE				
741. ÉTAT				
7413. SUBVENTION MANUELS SCOLAIRES.....				GS3
7415. SUBVENTION REPAS DES PROFESSEURS.....		GS1		
7417. SUBVENTION INTERLALT.....		GS1		
7418. SUBVENTIONS DIVERSES. (à détailler).....	<i>Stages en entreprise...</i>			GS3
742. RÉGIONS				
7421. SUBVENTION APPRENTIS		GS1		
74211. Fonctionnement (régions)	<i>affectés en formation continue et par apprentissage</i>			
74212. Restauration (régions)				
74213. Hébergement (régions)				
7422. SUBVENTION FORMATION ADULTES		GS1		

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP	GS1	GS2	GS3
----	-----	-----	-----

7423. SUBVENTION LOI FALLOUX		GP	GS1		GS3
7425. SUBVENTION INTERNAT			GS1		
7427. SUBVENTION RESTAURATION			GS1		
7428. SUBVENTIONS DIVERSES (à détailler)	<i>Petit matériel pédagogique, mises aux normes non immobilisables...</i>		GS1		GS3
743. DÉPARTEMENTS					
7433. SUBVENTION LOI FALLOUX		GP	GS1		GS3
7435. SUBVENTION INTERNAT			GS1		
7437. SUBVENTION RESTAURATION			GS1		
7438. SUBVENTIONS DIVERSES (à détailler)	<i>PAE, petit matériel pédagogique, mises aux normes non immobilisables...</i>		GS1		GS3
744. COMMUNES					
7443. SUBVENTION FOURNITURES SCOLAIRES					GS3
7447. SUBVENTION RESTAURATION			GS1		
7448. SUBVENTIONS DIVERSES (à détailler)	<i>Classes vertes, arbre de Noël...</i>		GS1		
745. DIVERS					
7451. FONDS NATIONAL DE GARANTIE DES CALAMITÉS AGRICOLES					
747. AUTRES ORGANISMES PROFESSIONNELS					
748. AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	<i>Dont organismes internationaux.</i>		GS1		GS3
7481. REMBOURSEMENT FORFAITAIRE DE TVA (en cas de non assujettissement à la taxe)	<i>affectées en formation continue et par apprentissage</i>				
7482. TAXE D'APPRENTISSAGE AFFECTÉE AU FONCTIONNEMENT					
74821. Quota taxe d'apprentissage					
74822. Hors quota taxe d'apprentissage					
7488. AUTRES (à détailler)					
749. REPORT DE SUBVENTION	<i>Quote-part de subvention non utilisée dans l'année par 4873. (hors fonds dédiés).</i>				GS3
75. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
752. REVENUS DES IMMEUBLES NON AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS SCOLAIRES ...		GP			
754. COLLECTE – DONS					
7545. DONS MANUELS	<i>Affectés au fonctionnement courant, sinon 102, 103, ou 7713.</i>	GP			
755. REMBOURSEMENT DE FRAIS					
7550. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SERVICES GÉRÉS EN COMMUN			GS1	GS2	GS3
7551. REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LES BUDGETS ANNEXES			GS1		
7553. VALORISATION ÉQUIVALENT LOYER	<i>Par débit 61322.: écriture temporaire destinée à être extournée en fin d'exercice.</i>	GP		GS2	
7556. DROITS D'INSCRIPTION					
7557. COTISATIONS COLLECTÉES POUR LE COMPTE D'UN TIERS			GS1		
7558. PARTICIPATIONS DIVERSES			GS1		
756. COTISATIONS DES ADHÉRENTS					
7560. COTISATIONS DE L'EXERCICE	<i>Pour les membres de l'organisme de gestion.</i>	GP			
757. QUOTES – PARTS D'ÉLÉMENTS COURANTS DES FONDS ASSOCIATIFS VIRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT					
7571. QUOTES-PARTS DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS VIRÉES AU COMPTE DE RÉSULTAT					
75711. Quotes-parts de taxe d'apprentissage à effet différé affectées à l'amortissement normal des investissements subventionnés ...			GS1	GS2	
75718. Provenant d'autres subventions			GS1	GS2	
758. AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE					

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : *GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)*

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP	GS1	GS2	GS3
----	-----	-----	-----

791252 Transfert de charges de personnel : participation au service Locaux					
791256 Transfert de charges de personnel : participation aux services Restauration et Hébergement					
791257. Transfert de charges de personnels (UFA/CFA)					
791259 Transfert de charges de personnel : participation au service Administration					
791260 Autres participations					
796. TRANSFERT DE CHARGES FINANCIÈRES		GP			
797. TRANSFERTS DE CHARGES EXCEPTIONNELLES		GP	GS1	GS2	GS3

GP : GESTION PATRIMONIALE ET NON SCOLAIRE

GS : GESTION SCOLAIRE : *GS1 : Activités scolaires annexes (voir explications p.25)*

GS2 : Familles (art. 15 loi Debré)

GS3 : Etat et collectivités territoriales (art. 14 loi Debré)

GP	GS1	GS2	GS3
----	-----	-----	-----

80. ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT					
801. ENGAGEMENTS DONNÉS PAR L'ÉTABLISSEMENT					
8011. AVALS, CAUTIONS, GARANTIES					
8016. REDEVANCES, CRÉDIT BAIL RESTANT À COURIR					
80162. Crédit bail immobilier					
80165. Crédit bail mobilier					
8018. AUTRES ENGAGEMENTS DONNÉS					
802. ENGAGEMENTS REÇUS PAR L'ÉTABLISSEMENT					
8021. AVALS, CAUTIONS, GARANTIES					
8028. AUTRES ENGAGEMENTS REÇUS					
86. EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
860. AIDES EN NATURE (consommables)	<i>L'inscription en comptabilité consiste à enregistrer :</i>		GS1	GS2	GS3
861. MISE À DISPOSITION GRATUITE DE BIENS LIÉS À L'ACTIVITÉ			GS1	GS2	GS3
8610. DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DU DROIT D'USAGE GRATUIT DES BIENS MIS À DISPOSITION	<i>• à la fois les contributions volontaires en classe 8.</i> <i>• et au pied du compte de résultat sous la rubrique: « évaluation des contributions volontaires en nature.</i>				
862. PRESTATIONS			GS1	GS2	GS3
864. PERSONNEL BÉNÉVOLE			GS1	GS2	GS3
871. PRESTATIONS EN NATURE			GS1	GS2	GS3
875. DONS EN NATURE			GS1	GS2	GS3
88. RÉSULTAT EN INSTANCE D'AFFECTATION (Facultatif)					

Note sur GS1 • activités scolaires annexes :

Il s'agit en gestion scolaire des activités annexes à l'enseignement : restauration, hébergement, activités pédagogiques ponctuelles, financements complémentaires Taxe d'apprentissage, opérations transitoires... Nous sommes en présence de financements *hors articles 14 & 15 de la loi Debré.*